

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPN Magasiniers des bibliothèques



IGNORÉS, MÉPRISÉS, SOUS-PAYÉS : ÇA SUFFIT !

La fusion des grades de magasinier de 1^{re} classe et de principal de 2^e classe, instaurée par le protocole PPCR, a raccourci et fluidifié la carrière des magasiniers, mais la revalorisation des grilles indiciaires n'a pas permis une augmentation significative des salaires. À peine dégelé, le point d'indice, gelé depuis 2010, est déjà recongelé ! Pour le SNASUB-FSU, l'indécence de votre rémunération est révélatrice du manque de considération et de reconnaissance de l'institution à votre égard.

LE SNASUB-FSU SE BAT POUR UNE REQUALIFICATION MASSIVE EN B.

Avec l'évolution rapide des métiers des bibliothèques, nombre d'entre vous se retrouvent à exercer des fonctions et des responsabilités relevant de la catégorie B, voire A, sans en avoir le statut ni, évidemment, la rémunération. Effet pervers : il devient quasiment impossible pour un agent chargé de simples tâches de magasinage d'être promu. Pour répondre aux besoins du service public et mettre en cohérence les missions assurées, les emplois occupés et la rémunération, le SNASUB-FSU revendique une requalification massive de vos emplois en B.

POUR LE SNASUB-FSU, OBTENIR SA MUTATION NE DOIT PAS RELEVER DU PARCOURS DU COMBATTANT !

Alors que votre droit à mutation est menacé par les recrutements locaux sans concours, la gestion malthusienne et aléatoire des « droits d'entrée » au ministère de la Culture, les choix sélectifs des chefs d'établissements... le SNASUB-FSU se bat pour que muter reste un droit.

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- la requalification massive des emplois de magasinier en bibliothécaire assistant spécialisé.
- la création d'un corps de magasinier à un seul grade, avec une grille indiciaire revalorisée et, dans l'immédiat, l'augmentation des taux de promotion pour permettre à toutes et tous de partir en retraite à l'indice le plus élevé.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques.

29 > 06
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE
Votez SNASUB-FSU !